

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : A-Clean 230  
Date d'exécution : 18-06-2015  
Date d'édition : 22-09-2015

Version (Révision) : 5

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

A-Clean 230

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Dégraissant à froid

**Usages déconseillés**

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Qlean-tec BV

**Rue :** Rendementsweg 24

**Code postal/Lieu :** 3641 SL Mijdrecht

**Téléphone :** +31 (0)297-274390

**Telefax :** +31 (0)297-272442

**Contact pour informations :** Hr. F. Peul

**Site web :** www.qleantec.com

**E-mail (personne compétente) :** marketing@qleantec.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Qlean-tec: (0) 297 274390 (08:00 – 17:00)

*Ou consultez un centre local d'information sur l'intoxication*

Pays-Bas: NVIC (0)30 - 274 88 88

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Danger pour la santé (GHS08)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

DESTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; N°CAS : 64742-47-8

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean 230  
Date d'exécution : 18-06-2015  
Date d'édition : 22-09-2015

Version (Révision) : 5

P331 NE PAS faire vomir.

### 2.3 Autres dangers

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

### 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

DESTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43 ; N°CE : 265-149-8; N°CAS : 64742-47-8

Poids :  $\geq 50 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête Vertiges Nausée Réactivité réduite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

**Nom commercial du produit :** A-Clean 230  
**Date d'exécution :** 18-06-2015  
**Date d'édition :** 22-09-2015

**Version (Révision) :** 5

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

**5.4 Indications diverses**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

**Équipement de protection**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Procédures d'urgence**

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour la rétention**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**



**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection**

**Mesures de lutte contre l'incendie**

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

**Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière**

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean 230  
Date d'exécution : 18-06-2015  
Date d'édition : 22-09-2015

Version (Révision) : 5

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 10

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

#### Protection individuelle



#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté DIN EN 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 min  
Épaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140) Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean 230  
Date d'exécution : 18-06-2015  
Date d'édition : 22-09-2015

Version (Révision) : 5

non applicable

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

non irritant.

##### Irritation des yeux

non irritant.

##### Irritation des voies respiratoires

Aucune donnée disponible

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

non applicable

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

#### Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : A-Clean 230  
Date d'exécution : 18-06-2015  
Date d'édition : 22-09-2015

Version (Révision) : 5

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Autres réglementations (UE)

#### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

hydrocarbures aliphatiques >= 30 %

#### Directives nationales

#### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

#### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## SECTION 16: Autres informations

**Nom commercial du produit :** A-Clean 230  
**Date d'exécution :** 18-06-2015  
**Date d'édition :** 22-09-2015

**Version (Révision) :**

5

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Predictable Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

**N° de l'article:** 500001045010

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** A-Clean 230  
**Date d'exécution :** 18-06-2015  
**Date d'édition :** 22-09-2015

**Version (Révision) :** 5

---